

LA TRANSFORMATION NEO LIBERALE DE L'UNIVERSITE

Collectif Abélard

Composé de Maîtres de Conférence et de Doctorants

L'université française est à la veille d'une régression historique, dont les étudiants et les enseignants prennent peu à peu conscience. Celle-ci s'élabore sur la base de trois réformes, soigneusement articulées entre elles, et inspirées par la même idéologie. La réforme dite du **LMD** (Licence, Master, Doctorat), qui est déjà entrée en application dans certaines universités (Lyon II par exemple) ; la réforme dite de « **modernisation des universités** » ; et enfin, celle qui vise à transformer le **statut des personnels** des universités.

L'auto dérégulation de l'université française

Dans le discours des « modernisateurs », la réforme du LMD vise d'abord à l'harmonisation européenne des cursus. En créant de nouveaux diplômes à bac + 3 (Licence), bac + 5 (Master) et bac + 8 (Doctorat), il s'agirait de favoriser la circulation des étudiants entre les différents pays européens. La traduction des formations en termes d'ECTS (European Credit Transfer System) irait dans le même sens. L'idée de favoriser la mobilité internationale des étudiants est attractive, mais son application bute sur la question des moyens envisagés, très limités par rapport aux besoins. Or, aller à l'étranger coûte cher et demande une certaine maîtrise des langues étrangères : en réalité, seule une minorité d'étudiants aisés peuvent être concernés en l'absence de financement conséquent.

Derrière cette façade internationaliste rutilante, il apparaît que le passage au LMD est d'abord, et avant tout, une réforme qui va dénationaliser les diplômes. En effet, jusqu'à présent le ministère fixait le cadre national de chaque diplôme ce qui, en théorie, permettait d'assurer une certaine égalité entre étudiants, qui bénéficiaient alors d'une formation à peu près comparable quelle que soit l'université fréquentée. Les diplômes étaient donc à « habilitation nationale » et permettaient, par exemple de postuler à tel ou tel niveau de concours de la fonction publique. Or avec le LMD, ce sont chaque université, chaque discipline, qui, *hors de tout cadrage national*, définiront elles mêmes le contenu de leur « offre de formation » et se retrouveront en compétition entre elles. L'objectif du ministère est d'aboutir à terme à la création de « pôles d'excellence », susceptibles de rivaliser avec leurs équivalents à l'étranger. Dans ce contexte, la résorption des inégalités dans l'enseignement supérieur devient un concept désuet.

Cette réforme d'inspiration « libérale », étant donné qu'elle diminue le rôle régulateur de l'Etat, est donc le prélude à la mise en concurrence généralisée des filières, comme des établissements, marquée par une volonté de réduction des coûts. La réforme du LMD remplit cet objectif en limitant l'offre de formation : les plus petites universités et les moins concurrentielles seront *de facto* transformées en « collèges universitaires » bornés à la Licence, et ne pourront pas toutes proposer un master, et encore moins un doctorat. Ceci se répercutera tant sur la qualité de l'enseignement (déconnecté de la recherche), que sur les perspectives académiques des étudiants, d'emblée plus limitées.

Avec le LMD, les enseignants « libérés » pourront enfin définir l'offre de formation de leur université, - cette liberté trouvant vite ses limites dans la faiblesse des moyens disponibles, bien évidemment (très) variables d'une université à l'autre -. Les étudiants ne sont pas en reste, car le ministère, épris de liberté, encourage aussi fortement la création de « parcours de formation » pluridisciplinaires et individualisés, les étudiants « libres » devant alors construire eux mêmes leur propre cursus. On retrouve donc, mais au plan de la pédagogie cette fois,

l'inspiration individualiste et libérale de la réforme. De nouveau, un tel système favorisera d'abord les étudiants d'origine sociale élevée. L'autonomisation et la mise en concurrence accrues des universités vont amplifier les écarts entre établissements. En raison du désengagement de l'Etat, les moyens dont disposeront les collèges universitaires (ces universités de « seconde zone ») seront à la mesure de leur implication et de leur dépendance envers leur environnement économique et social. La majorité des premiers cycles des universités les moins riches sera réduite à dispenser un service public minimum utilitariste à des étudiants peu sélectionnés.

Enfin, le passage au LMD s'accompagne de très fortes incitations à la « professionnalisation » des universités, toujours à budget constant... Or, d'une part il n'est pas prouvé que les formations dites professionnelles garantissent mieux l'accès à l'emploi que les formations dites généralistes (les « Grandes écoles », par exemple, dispensent une formation très générale). D'autre part, l'expansion d'une « professionnalisation du pauvre » (sans moyens) à l'université s'accompagne aussi du développement d'une conception purement instrumentale et mercantile de la connaissance ; ainsi les universités sont de plus en plus incitées à développer la recherche appliquée et à court terme. La régionalisation de l'offre de formation influencera également le choix des thèmes de recherche, de manière à mieux répondre aux demandes des acteurs locaux, au détriment de l'autonomie scientifique des universités.

La transformation managériale des universités et la mise au pas des personnels

Les « modernisateurs » veulent transformer l'université en une petite entreprise susceptible de dégager des profits. Les activités commerciales de l'université, déjà bien développées (la formation continue), devraient l'être encore davantage, avec l'apparition de l'activité de « validation des acquis » qui se substituera à la transmission des savoirs, et le renforcement du contrôle par les entreprises et les bureaucraties locales ou nationales.

Pas de petite entreprise sans *manager*, aussi les différents projets de loi de « modernisation » accroissent-ils le pouvoir dévolu aux présidents d'universités, limitant le rôle des divers conseils universitaires à la portion congrue. Cette « présidentialisation » est confortée par le projet de réforme des statuts des personnels, objet du Rapport Belloc, qui propose de contractualiser ceux-ci. Le président se transformera en chef du personnel (cela dans un contexte de pénurie de postes...), assignant à chacun ses obligations de service, et pourra, au cours de négociations *individuelles*, augmenter les charges d'enseignement de tel ou tel enseignant, au détriment de ses activités de recherche.

A ces tentatives de prise de contrôle marchand, il faut opposer l'exigence d'une démocratisation réelle de l'Université : l'accès du plus grand nombre aux savoirs qu'elle délivre ; son ouverture sur le monde (mais qui ne soit pas un ajustement purement marchand du fonctionnement pédagogique, scientifique, institutionnel de l'université) ; la réaffirmation de ses missions de recherche et de construction de savoirs universels. En l'occurrence, la construction d'une Université garante de l'autonomie intellectuelle.

En décembre, paraîtra l'ouvrage du collectif Abélard intitulé : *Universitas Calamitatum : Le livre noir de la réforme universitaire*. On y trouvera un exposé plus développé de ces thèmes.